

Mémoire et stage de recherche (3 mois)

Titulaires

François DUFRASNE (Coordonnateur), Véronique MATHIEU et Franck MEYER

Mnémonique du cours

MEMO-J522

Crédits ECTS

25 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Deuxième quadrimestre

Campus

Plaine et Hors campus ULB

Contenu du cours

- Immersion professionnelle dans le domaine de la pharmacie ou proche de celle-ci (officine, industrie, laboratoire de recherche, service public, associations professionnelles, pays relevant de la coopération ...).
- Rédaction d'un travail personnel sur un sujet original.
- Défense de ce travail devant un Jury de minimum 3 personnes. La défense comprend la présentation du sujet oralement et au moyen d'un outil de diffusion informatique (type Powerpoint) et une séance de réponse aux questions des membres du Jury.

Il est à noter que le sujet du stage complémentaire et celui du mémoire sont obligatoirement liés.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- S'insérer dans un milieu professionnel, de comprendre et/ou participer à son fonctionnement et aux activités qui y sont effectuées, d'interagir avec les personnes qui y travaillent ou qui y ont recours, et de respecter les règles qui y sont en vigueur.
- Rédiger un travail personnel et original sur un sujet donné.
- Présenter oralement les aspects principaux de son travail devant un Jury et répondre à des questions.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

> MFE/TFE :

* faire une recherche bibliographique (et éventuellement expérimentale selon le type de stage) sur un sujet donné, rassembler ces données et les organiser dans un texte personnel

et rédiger dans un français (ou anglais selon les cas) correct qui tiendra lieu de mémoire.

* présenter oralement les points essentiels décrits dans le mémoire sous forme d'un document Powerpoint ou équivalent, dans un style scientifique et professionnel, et répondre aux questions des membres du Jury relatives à ce travail.

- Stage : s'insérer dans un milieu professionnel, comprendre et/ou participer à son fonctionnement et aux activités qui y sont effectuées, interagir avec les personnes qui y travaillent ou qui y ont recours, et respecter les règles qui y sont en vigueur.

Contribution au profil d'enseignement

A travers la réalisation du stage complémentaire et du mémoire, toutes les compétences du profil d'enseignement sont visées.

- Maitriser et intégrer les connaissances pour concevoir une réponse pertinente sur toute question pharmaceutique
- Poser un acte professionnel adapté et responsable dans le respect des procédures
- Accompagner un acte pharmaceutique de conseils orientés et en assurer le suivi
- Communiquer de façon professionnelle et adapter le message aux différents interlocuteurs
- Résoudre des problèmes liés à la santé en intégrant et analysant de manière critique différentes approches scientifiques
- Agir de manière éthique et responsable
- Évaluer, s'autoévaluer, actualiser ses savoirs et améliorer sa pratique

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Plaine et Hors campus ULB

Contact(s)

Pour le mémoire :

FRANCOIS DUFRASNE (coordonnateur)

FRANCK MEYER

VERONIQUE MATHIEU

Faculté de Pharmacie - Université Libre de Bruxelles Campus Plaine CP 205/5, 1050 Brussels, Belgium

Tel. 003226505262 – francois.dufRASNE@ulb.be

Pour le stage associé :

PIERRE VAN ANTWERPEN

Pierre.Van.Antwerpen@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Présentation orale et Travail personnel

Méthode(s) d'évaluation (complément)

La défense des mémoires est publique et collégiale (défendue lors d'une session durant laquelle plusieurs mémoires sont présentés).

En cas de stage complémentaire ayant été accompli **en-dehors de l'officine**, le Maître de stage est invité à assister à la défense de mémoire.

Le Jury collégial est composé

- d'un mini-Jury spécifique au mémoire : promoteur, éventuel(s) co-promoteur et maître de stage, ainsi que 2 lecteurs.
- des promoteurs et lecteurs des autres mémoires défendus lors de la même session.

De préférence, les défenses de mémoires n'excèdent pas 30 minutes au total et s'organisent de la manière suivante :

1. Présentation des points essentiels décrits dans le mémoire sous forme d'un document Powerpoint ou équivalent (12 minutes).
2. Réponses aux questions des membres du Jury (18 minutes pour l'ensemble du Jury).

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

La note de chacun des membres des mini-jurys (promoteur et éventuel Maître de stage, lecteur 1 et lecteur 2) est constituée de 3 parties :

- Travail écrit = 30 % de la note finale : sur 30 points (note commune du promoteur et des éventuel(s) co-promoteur(s) et maître de stage, note du lecteur 1, note du lecteur 2)
- Présentation orale 30 % de la note finale : sur 30 points (note commune du promoteur et des éventuel(s) co-promoteur(s) et maître de stage, note du lecteur 1, note du lecteur 2).
- Réponse aux questions : 40 % de la note finale: sur 40 points (note commune du promoteur et des éventuel(s) co-

promoteur(s) et maître de stage, note du lecteur 1, note du lecteur 2).

En cas de **fautes considérées comme graves** dans le mémoire, la présentation ou la réponse aux questions, des points supplémentaires peuvent être retirés sur le total /20.

En cas de stage complémentaire ayant été accompli **en-dehors de l'officine**, le promoteur et le Maître de stage établissent une note commune pour chacune des parties, en fonction de l'implication du Maître de stage dans celle.s-ci.

La moyenne non-pondérée de toutes les notes est alors faite (en cas d'absence d'un des membres du jury et s'il n'a pas pris les dispositions nécessaires pour participer à l'évaluation, la note finale correspondra à la moyenne des autres notes).

La note finale est donnée à l'étudiant.e à la fin de la délibération.

Le stage complémentaire, qu'il soit ou non en relation avec le sujet du mémoire, est indissociable de ce dernier.

Pour valider la note du mémoire, il faut à la fois avoir déposé et défendu son mémoire avec succès (conformément aux instructions en vigueur), mais également être complètement en ordre administrativement pour le stage complémentaire, dans les dates limites requises.

Les notes obtenues pour le mémoire et les certificats de stage complémentaire sont automatiquement reportées d'une session à l'autre mais PAS d'une année à l'autre, sauf dérogation écrite obtenue auprès du Président du Jury pour des circonstances exceptionnelles.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Autre(s) langue(s) d'évaluation éventuelle(s)

Anglais

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Pharmacie

MA-PHAR | Master en sciences pharmaceutiques | finalité Spécialisée/bloc 2

